

Procédure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2002/2072(COS) Procédure terminée
Changement climatique: mise en oeuvre de la première étape du programme européen	
Sujet 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	PSE HULTHÉN Anneli	06/11/2001
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PPE-DE LANGEN Werner	18/12/2001
	RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Formation du Conseil	Réunion	Date
Commission européenne	Environnement	2457	17/10/2002
	Environnement	2399	12/12/2001
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Environnement		

Evénements clés			
23/10/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0580	Résumé
12/12/2001	Débat au Conseil	2399	
11/04/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2002	Vote en commission		Résumé
18/06/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0237/2002	

25/09/2002	Décision du Parlement	T5-0439/2002	Résumé
25/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
17/10/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
14/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2002/2072(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/5/16109

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2001)0580	23/10/2001	EC	Résumé
Comité des régions: avis		CDR0458/2001 JO C 192 12.08.2002, p. 0059	13/03/2002	CofR	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0237/2002	18/06/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0439/2002 JO C 273 14.11.2003, p. 0130-0172 E	25/09/2002	EP	Résumé

Changement climatique: mise en oeuvre de la première étape du programme européen

OBJECTIF : présenter un train de mesures destinées à mettre en oeuvre la première étape du Programme européen sur le changement climatique. CONTENU : l'Union européenne s'attache non seulement à la ratification et à l'entrée en vigueur rapide du protocole de Kyoto mais aussi à la réalisation de l'objectif de réduction de 8 % de ses émissions. C'est la raison pour laquelle la Commission a annoncé dans une communication une série de 10 actions visant à une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE. Ces actions sont considérées comme particulièrement rentables et applicables à court terme dans le cadre du programme européen sur le changement climatique (PECC). La Commission a l'intention de présenter des propositions spécifiques pour la mise en oeuvre de ces actions au cours des deux années à venir. Il s'agit notamment de textes législatifs concernant la production combinée de chaleur et d'électricité, les exigences d'efficacité énergétique pour les équipements de consommation et la gestion de la demande d'énergie, ainsi que des initiatives destinées à promouvoir l'efficacité énergétique dans les achats publics et le transfert des transports de la route vers d'autres modes de transport. En outre, la Commission présentera des propositions visant à faire concorder le mécanisme de surveillance des gaz à effet de serre de la Communauté avec les exigences du protocole de Kyoto, ainsi que sur l'utilisation de crédits d'émission dans le cadre du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe prévus par le protocole de Kyoto dans le nouveau système communautaire d'échange de droits d'émission.

Changement climatique: mise en oeuvre de la première étape du programme européen

La commission a adopté le rapport de Mme Anneli HULTHÉN (PSE, S) sur cette communication de la Commission européenne. Elle entend que soient accomplis des progrès dans l'harmonisation de la fiscalité relative à l'énergie dans l'UE et insiste pour que tous les véhicules à moteur soient concernés par la stratégie communautaire de réduction des émissions de dioxyde carbonique. La commission est également d'avis que les divers secteurs des transports doivent contribuer à atteindre l'objectif de 8% de réduction fixé par le protocole de Kyoto et que la proposition de promouvoir l'utilisation de biocarburants dans le secteur des transports est "extrêmement importante". Le rapport attire l'attention sur certaines lacunes présentées par le document de la Commission : aucune mention de l'agriculture dans la première phase du programme, aucune proposition d'amélioration de l'efficacité énergétique qu'il s'agisse de l'équipement des ménages ou des immeubles. De plus, un système d'échanges de droits d'émissions de gaz à effet de serre ne tient pas lieu de stratégie globale, en particulier en ce qui concerne les transports et les ménages. La commission espère que le plan que la Commission européenne promet pour promouvoir la cogénération d'énergie électrique et thermique sera ambitieux et demande que la même priorité soit accordée à la promotion de la production de chaleur à partir de biocombustibles. Elle espère que le projet de directive annoncé sur la gestion de la demande énergétique ne sera pas trop "confus". Elle regrette que la Commission n'ait pas produit de projet de directive sur l'efficacité énergétique et les marchés publics, mais

attend avec intérêt les orientations destinées au secteur des marchés publics. La commission est également préoccupée par les gaz fluorés et se félicite de l'intention de la Commission européenne de présenter une directive-cadre relative à une réduction des émissions de ces gaz.?

Changement climatique: mise en oeuvre de la première étape du programme européen

Le Parlement européen a largement voté en faveur du rapport de Mme Anneli HULTHÉN (PSE, S) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).?